

Fiche annexe I- A
MONTANT DU PLAFOND DE SECURITE SOCIALE

Au 1^{er} janvier 2025, le montant du plafond de sécurité sociale s'élève à **3 925 € par mois (216 € par jour)** pour les rémunérations ou gains versés pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025¹.

¹ Arrêté du 19 décembre 2024 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2025 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050854392>